



## Question juridique, famille séparation et enfant;

-----  
Par Visiteur

Pres de 8 années en France travail et logement père d'un enfant de 2 mois né en France que j'ai reconnu je vis avec la mère de mon enfant; en vie commune nous attendons que le divorce de celle-ci soit prononcé pour pouvoir nous marier.

J'ai demandé durant ces années d'être régularisé sans succès. J'ai eu déjà un apr il y aura 1 an le 30 janvier 2010, il y a 2 jours des policiers me suivaient en voiture m'ont interpellé j'ai fait l'erreur de leur remettre mon passeport perimé (je suis de nationalité algérienne) la suite garde à vue puis rétention au centre de Calais où je

suis passé devant un juge ma compagne et notre enfant ainsi que mon avocat étaient présents la juge ma notifiée une assignation à résidence c'était le 23/01/10 à 18:30h estimant que je réunissais les conditions nécessaires (travail enfant logement) aujourd'hui le 26/01/10 à 14:00h des policiers sont venus me notifier que la préfecture m'a réservé une place d'avion le 28/01/10 à 12h sur le vol ORLY ALGER (EN PLUS, quel A PLUS DE 1200KM DE MON LIEU D'ORIGINE) quel recours avec mon bébé de 2 mois sa mère ne travaillant pas c'est moi qui subviens à ses besoins merci de me répondre au plus vite

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

quel recours avec mon bébé de 2 mois sa mère ne travaillant pas c'est moi qui subviens à ses besoins merci de me répondre au plus vite

Vous devez immédiatement prendre contact avec votre avocat afin de faire faire un recours contre l'OQTF devant le tribunal administratif.

Cela m'étonne que vous fassiez l'objet d'une telle mesure car la loi prévoit que ne peut faire l'objet d'une OQTF l'étranger ne vivant pas en état de polygamie qui est père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, à condition qu'il établisse contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'article 371-2 du code civil depuis la naissance de celui-ci ou depuis au moins deux ans.

Vous avez un mois pour former le recours mais au vu de votre "départ imminente" ne tardez pas.

Cordialement